



RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement

VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la loi n°64/15 du 11 Août 1964 relative à l'organisation et aux attributions des Conseils Généraux ;

VU l'ordonnance n°18/PR/MISDN-T du 31 Mars 1966, portant institution, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil départemental ;

VU le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

APRES avis de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu,



E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est approuvé l'arrêté n°I/22/SFC du 14 Mars 1966 du Préfet du Département du Sud-Est relatif au Budget Primitif 1966 de ce Département arrêté aux sommes ci-après :

TITRE I - SOUS-PREFECTURES :

Recettes Ordinaires Cent quarante deux millions huit cent soixante dix neuf mille trois cent soixante et onze (142.879.371) francs

Recettes Extraordinaires Vingt millions trois cent quatre vingt dix neuf mille quatre cents (20.399.400) francs

soit au Total de recettes de 163.278.771 francs

Dépenses Ordinaires Cent quarante deux millions huit cent soixante dix neuf mille trois cent soixante et onze (142.879.371) francs

Dépenses Extraordinaires Vingt millions trois cent quatre vingt dix neuf mille quatre cents (20.399.400) francs

soit au Total de dépenses de 163.278.771 francs

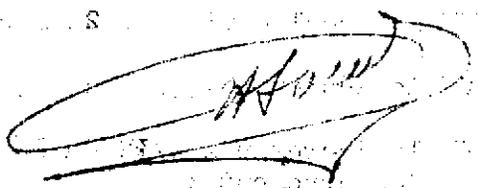
.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 31 MAI 1966

par le Président de la République

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,



Général Christophe SOGLO

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité & de la Défense Nationale,

Nicéphore SOGLO.

AMPLIATIONS :

- FR..... 4
- MFAE..... 2
- DAI..... 2
- SGG..... 4
- DB-DGF..... 6
- DC..... 2
- CF..... 2
- JORD..... 1
- Dept.Sud-Est..... 2
- IAA..... 2
- Gde Chancel..... 1
- Trésor..... 4
- Préfet.Sud-Est... 2

Lieutenant-Colonel Philippe AHO.-